

CAPC des adjoints administratifs du 11 février 2015

Déclaration liminaire commune

Madame la Présidente, mesdames, messieurs,

Les commissaires déplorent les points suivants :

- les délais de réponse pour cette CAP ont été trop courts (réponse à donner le jour même),
- le PV de la dernière séance n'a pas été remis.
- les chevauchements calendaires des CAPL et CAPC

Ils souhaitent vous interpellier sur la problématique du RIFSEEP qui est une véritable injustice à l'égard des personnels de catégorie C. En effet, limiter le nombre d'agents du groupe I à 18% du personnel engendre des disparités flagrantes sur des fonctions identiques d'un établissement à l'autre. Dans certains cas, des fiches de poste ont même été modifiées pour coller à ce taux restrictif.

A terme, ce dispositif ne peut que susciter des difficultés majeures au regard de la mobilité, de l'avancement et des problèmes relationnels dans un climat déjà tendu par les restructurations successives qui généreront des risques psychosociaux.

Par conséquent, ils ne peuvent que rejeter un tel régime indemnitaire.

Concernant les récentes revalorisations indiciaires des catégories C, les commissaires s'indignent du manque de reconnaissance de l'Administration à l'égard de ces personnels, dont le pouvoir d'achat ne cesse de diminuer, contrairement à leur charge de travail.

Pour un meilleur déroulement de carrière, il serait opportun d'ouvrir des possibilités d'examen professionnel prévu par le statut. Aussi bien en changement de grade que de corps. Il en va de même pour les concours.

Concernant la formation des commissaires nouvellement élus, il serait souhaitable à l'instar des CHS-CT que des jours soient octroyés aux intéressés.

Concernant les suppléants, les commissaires revendiquent la prise en charge de leur frais de déplacement au même titre que les titulaires.

Concernant les CAPL, les commissaires attirent votre attention sur une meilleure harmonisation de leur fonctionnement.

Les commissaires vous remercient de votre attention.